**Mandate de l’Experte indépendante chargée de promouvoir l’exercice par les personnes âgées de tous les droits de l’homme**

**Appel à contributions : Le droit à un logement convenable des personnes âgées**

Pour étayer son rapport, l'Experte indépendante souhaite recevoir des contributions écrites des parties prenantes concernées, y compris les gouvernements nationaux et locaux, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations intergouvernementales internationales et régionales, les agences et entités des Nations Unies, des militants et des universitaires.

Elle encourage vivement le partage d'exemples concrets de bonnes pratiques lorsqu'ils sont disponibles.

Elle invite toutes les parties prenantes intéressées à partager leurs points de vue et à fournir des informations sur l'une ou l'ensemble des questions suivantes :

1. Quels sont **les cadres juridiques, politiques et institutionnels locaux et nationaux** qui protègent et promeuvent le droit à un logement convenable des personnes âgées ? Veuillez identifier les cadres juridiques existants ou prévus tels que les dispositions constitutionnelles, les lois, les règlements ou les décrets.
2. Quels sont les **plans d'action locaux et nationaux, les plans de développement et les programmes de soutien existants** pour faire progresser le droit à un logement convenable pour les personnes âgées ? Si disponible, veuillez préciser le budget alloué à leurs réalisations.
3. Comment les personnes âgées sont-elles impliquées et participent-elles à l'élaboration de plans d'action, de politiques ou de législations relatives au logement ?
4. À quels **défis, obstacles et formes de discrimination** les personnes âgées sont-elles confrontées dans l'exercice de leur droit à un logement convenable ? Veuillez également mentionner toute législation, politique ou pratique existante. Veuillez également indiquer leur impact sur la jouissance par les personnes âgées d'autres droits de l'homme.
5. Comment les **autres facteurs** (c'est-à-dire le genre, le sexe, la race, l'ethnicité, l'identité autochtone, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, le statut social, le lieu d'origine et le statut d'immigration) se recoupent et ont un impact sur la jouissance des droits des personnes âgées à un logement convenable ?
6. Quel impact la **pandémie du COVID-19** a-t-elle eu sur le droit des personnes âgées à un logement convenable dans votre pays (par exemple, la pandémie a-t-elle provoquée un changement de politique au détriment des institutions et mis davantage en lumière les soutiens communautaires) ? Quelles mesures ont été prises pour minimiser l’impact de la pandémie ?
7. Quelles **stratégies alternatives de logement pour les personnes âgées**, autres que les maisons de retraite et les institutions publiques, existent dans votre pays ? Quels politiques/programmes sont en place pour permettre aux personnes âgées de vivre de manière indépendante dans leur communauté à mesure qu'elles vieillissent ? Veuillez fournir des informations détaillées.
8. Quelles sont les **nouvelles stratégies de logement durable** pour les personnes âgées compte tenu des préoccupations actuelles concernant les impacts du changement climatique ?
9. Comment l'État s'acquitte-t-il de ses **obligations d'assurer l'accès des personnes âgées à la justice** et d'obtenir des recours et des réparations lorsque leur droit à un logement convenable a été violé ?
10. Quelles sont les **leçons tirées des actions juridiques, politiques et de plaidoyer** entreprises pour lutter contre l'âgisme et pour l'accès des personnes âgées à un logement convenable et abordable ?
11. **Données** :
12. Votre pays collecte-t-il des données sur les conditions de vie des personnes âgées dans votre pays ? Si oui, veuillez fournir les chiffres et statistiques disponibles et désagrégés (par exemple, le nombre de personnes âgées : dans des institutions, vivant seules, vivant avec leur famille ou vivant dans des zones urbaines et rurales).
13. Les données sur les personnes âgées sont-elles ventilées en groupes d'âges différents de plus de 65 ans pour planifier et répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe d'âge en matière de logement ?
14. Veuillez décrire **tout autre domaine** que vous souhaiteriez porter à l'attention de l'Experte indépendante dans le contexte du droit à un logement convenable des personnes âgées. N'hésitez pas à partager tout document, rapport, étude, publication déjà disponible et qui pourrait intéresser le mandat.

Merci de partager toute information pertinente sur le droit au logement des personnes âgées.